

Enquête publique SDC et GCU

Communication du Bourgmestre, pour le Collège communal

« Chères Marchoises, chers Marchois,

D'abord le meilleur bonjour à vous toutes et à vous tous.

Aujourd'hui, j'ai grand plaisir de vous inviter à prendre connaissance de deux documents essentiels pour le développement communal et la manière d'envisager le devenir de de notre commune à vingt ans.

Il s'agit du projet de nouveau Schéma de Développement Communal (SDC), anciennement Schéma de Structure, et du projet de nouveau Guide Communal d'Urbanisme (GCU), tous deux soumis à enquête publique jusqu'au 17 avril minuit.

Ces deux outils administratifs ont été rédigés dans l'esprit et le respect des directives de la Région wallonne, qui a créé la notion de centralité. Marche s'est vu reconnaître par la Région wallonne quatre centralités : Aye, On, Marche et Marloie.

Qu'est-ce qu'une centralité ? Selon la définition de la Région wallonne, une centralité est une *« partie de villes et de villages qui cumule une concentration en logements, une proximité aux services et équipements et une bonne accessibilité en transports en commun »*.

Ces deux documents sont très importants pour le devenir de la Ville, mais aussi pour pouvoir exprimer la volonté de notre commune d'arriver à des densités bâties raisonnées et raisonnables, et adaptées à l'échelle communale.

Ceux-ci ont été pensés et réfléchis par le CREAT, Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale (UCLouvain). Le CREAT a travaillé à l'élaboration du diagnostic avec un panel de 80 citoyens de notre commune intéressés par l'aménagement du territoire et qui ont répondu à un appel public, sans la moindre participation politique, ni du Collège ni du Conseil communal. Ils ont donc pu exprimer leurs inquiétudes et attentes en toute tranquillité intellectuelle.

Si je vous écris ces quelques mots, c'est non seulement pour attirer votre attention sur l'importance de ces documents, mais aussi pour attirer votre attention sur deux points très importants.

Ainsi, si vous avez des avis/remarques/suggestions à formuler dans le cadre de cette enquête publique, qu'ils soient positifs ou négatifs :

- Ils doivent parvenir par écrit à l'Hôtel de Ville avant le 17 avril minuit, soit par mail (urbanisme@marche.be), soit par courrier (Hôtel de Ville, boulevard du Midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne), soit remis en mains propres au département Urbanisme ou à l'Accueil de l'Hôtel de ville contre récépissé de dépôt ;
- Vos avis/remarques/suggestions, de préférence écrits, devraient idéalement être développés et motivés de manière objective, pour pouvoir ou bien amender ou corriger ou enrichir ces deux documents.

Le département Urbanisme de la Ville se tient également à votre disposition pour vous donner toutes les explications voulues et tous les documents sont consultables sur www.marche.be.

Soyez assurés, chères Marchoises, chers Marchois, que notre seule volonté est de rendre votre cadre de vie le plus harmonieux et le plus vivifiant possibles... et cela en dehors de tout esprit polémique.

En espérant que vous passerez un excellent week-end de Pâques.

Merci de votre attention.

André BOUCHAT, Bourgmestre
Pour le Collège communal »